

La gendarmerie vous rappelle quelques consignes à respecter pour protéger votre domicile, vos biens et vous même afin de lutter contre les cambriolages et les vols.

Ayez les bons réflexes et retenez **la règle des « 3 P »**

PROTEGER SES BIENS

Il s'agit en fait de compliquer la tâche des cambrioleurs par des gestes simples :

- Vérifiez les **fermetures** des portes et fenêtres, équipez-vous de dispositifs de sécurité (fermetures, éclairages, alarmes...).
- Dissimulez vos **objets de valeurs** dans des endroits connus de vous seuls ou de vos proches (les piles de linges, tables de chevets sont les endroits les plus fouillés). Pensez à les photographier et à relever les numéros de série.
- Ne laissez pas vos **sacs à mains, porte-feuilles, clés** de voiture et de maison visibles.
- Verrouillez systématiquement votre **véhicule** (y compris dans votre propriété) et ne laissez pas le moteur tourner sans surveillance.

PARTICIPER A SA PROPRE PROTECTION

En cas d'**absence prolongée** :

- Avisez vos voisins et/ou laissez une clé à une personne de confiance.
- Signalez votre absence à la gendarmerie : des patrouilles seront effectuées.
- Évitez les signes révélateurs de votre absence : Faites suivre ou relever votre courrier, transférez votre appels téléphoniques.

En cas de **présence suspecte** :

- Signalez tout comportement insistant et étranger à votre quartier en avisant immédiatement la gendarmerie. Relevez les éléments d'identification : Type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire, direction prise...
- Si vous avez un doute sur les intentions de votre visiteur, n'ouvrez pas votre porte lorsque vous êtes seul(e) et faites appel à un voisin en attendant les gendarmes.

PRÉSERVER LES TRACES ET INDICES

Si vous êtes **victime d'un vol ou d'un cambriolage** :

- **Ne touchez à rien** : Préservez les lieux et objets souillés par les cambrioleurs jusqu'à l'arrivée des gendarmes. Vous participerez ainsi à la bonne conduite de l'enquête.
- Communiquez ensuite les références, photographies des objets dérobés.

La brigade de gendarmerie de TREVES pourra répondre à vos sollicitations 7 jours/7 et 24 heures/24 -> Composez le « 17 » pour être mis en relation avec un gendarme.

La meilleure des préventions reste la vigilance et le signalement citoyen de tout fait suspect.